



La Charte

EPOP veut rendre habituel l'utilisation des connaissances des personnes en situation de handicap.

Pour :

- Encourager chacun à prendre ses propres décisions,
- Soutenir la création d'une société où tout le monde est inclus.

Par :

- L'intervention de pair à pair (en individuel et en groupe),
- La participation et conception par les pairs :
 - formation
 - consultance
 - élaboration des politiques publiques
 - expertise d'usage
 - conception de biens et services
 - représentation, défense des droits, sensibilisation) auprès de professionnels, proches aidants, etc. , et au sein d'institutions, d'administrations, etc.,
- La formation des professionnels:
 - social
 - médico-social
 - service public
 - entreprise afin qu'ils deviennent des référents de l'intervention par les pairs. Ils deviendront des personnes ressources de la mobilisation des savoirs expérientiels des personnes concernées

Les valeurs EPoP

L'accessibilité

Assurer que tout est accessible à tout le monde.

Le respect

Aider les personnes qui offrent leur soutien de manière similaire à concrétiser leurs choix, que ce soit dans le type de projets ou dans la façon de travailler, et ce, dans divers domaines.

La posture

Continuer à travailler ensemble et partir des compétences des personnes.

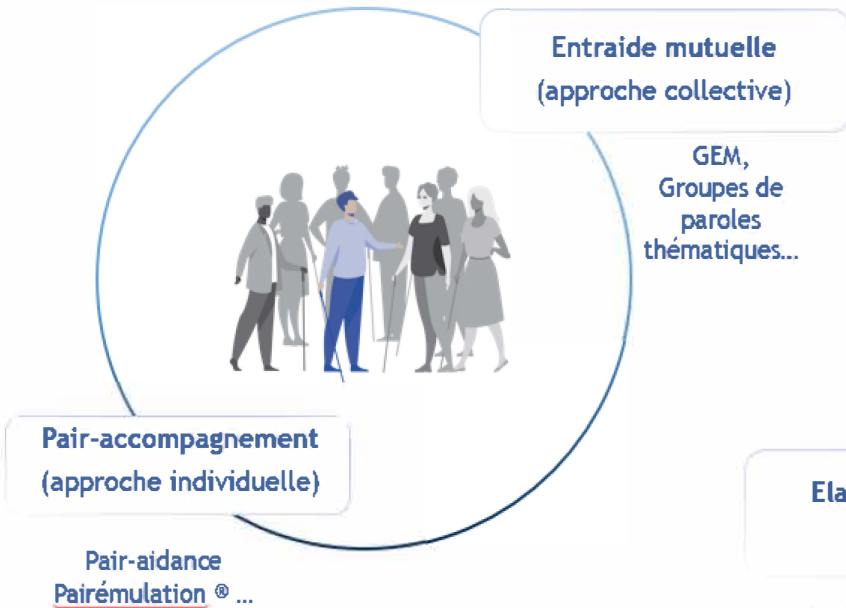
La participation

Cela signifie inclure les personnes en situation de handicap à chaque étape et leur donner la possibilité de décider.

L'intervention par les pairs selon EPoP |

C'est intervenir auprès d'autres personnes en situation de handicap:

Pair à pair



C'est aussi intervenir auprès d'autres acteurs (professionnels, proches aidants, ...) et dans différents contextes (institutions, administrations, entreprises...):

Participation & conception par les pairs

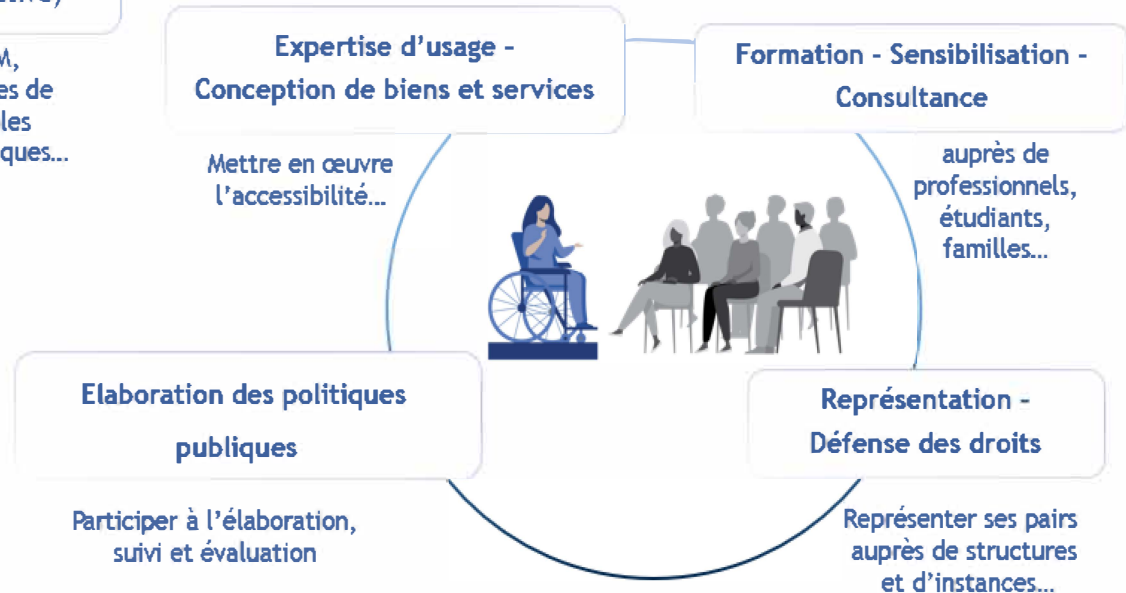


image: oeh.vector - www.freepik.com

L'intervention par les pairs selon EPoP



Pair à pair

Aider et accompagner (approche individuelle):

Quand une personne en situation de handicap soutient et conseille d'autres personnes qui ont aussi un handicap. Cela peut être appelé :

- pair-aidance
- pairémulation®
- travail entre pairs
- médiateur de santé pair (MSP)..

L'entraide mutuelle (approche collective) :

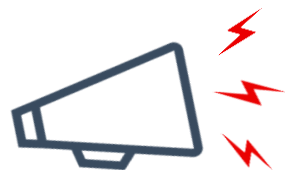
C'est quand une ou des personnes en situation de handicap partagent leur expérience avec un **groupe** de personnes en situation de handicap, par exemple :

- Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
- les groupes de parole, etc.



Exemples concrets :

« Une personne malvoyante conseille une autre personne malvoyante dans l'usage de sa canne blanche au quotidien ».



« Des personnes porteuses d'un handicap psychique se retrouvent dans un groupe de parole pour échanger sur leur situation ou partager des astuces ».

L'intervention par les pairs selon EPoP



Participation & conception par les pairs

Formation :

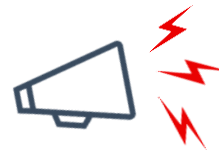
C'est quand une personne en situation de handicap enseigne ou partage ses connaissances.



"Une personne en situation de handicap enseigne aux éducateurs spécialisés."

Sensibilisation :

C'est quand une personne en situation de handicap organise et participe à des activités pour sensibiliser les autres.



« Une personne en situation de handicap partage son quotidien avec d'élèves. »

Consultance :

C'est quand une personne en situation de handicap partage son expérience et ses connaissances avec des familles, des professionnels, et d'autres personnes.



« Des parents viennent d'apprendre que leur enfant est porteur d'une déficience intellectuelle. Ils consultent un intervenant pair concerné par le même handicap pour mieux comprendre, mieux accompagner leur enfant. »

Création des règles pour tout le monde :

Contributions des personnes ayant une expérience directe du handicap à la création, à la surveillance et à l'évaluation des règles gouvernementales.



« Le député écoute les personnes en situation de handicap pour comprendre comment une loi pourrait influencer leur vie quotidienne. »

L'intervention par les pairs selon EPoP



Participation & conception par les pairs

Expertise pratique:

Les personnes en situation de handicap participent à l'amélioration de la qualité des biens ou des services en partageant leur expérience d'utilisateur.

Conception universelle :

Utilisation de l'expérience pratique des personnes en situation de handicap dans la création de biens et de services accessibles à tous.

Représentation :

Être choisi pour parler au nom de ses semblables auprès d'organisations et de comités.

Défense des droits :

Actions de défense des droits des personnes en situation de handicap à l'échelle individuelle et collective.



Exemples concrets :

« Les personnes accompagnées contribuent à la rédaction du projet de leur établissement.»



« Une personne qui connaît bien l'accessibilité numérique travaille pour une entreprise qui crée des logiciels.»



« Une personne en situation de handicap, membre d'une association, est choisie pour faire partie de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de son département. »



« Des personnes handicapées demandent à la mairie de rendre le théâtre de la ville accessible en faisant signer une pétition.»